

Commune de St Pierre des Echaubrognes

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

11 mai 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai le Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation adressée par Monsieur le Maire, Claude POUSIN.

Nombre de conseillers municipaux : 15

Date de convocation du conseil municipal : 4 mai 2023

PRÉSENTS : 12

M. POUSIN Claude, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, M. GARREAU Vianney, Mme TIGNON Marie-Agnès, M. MICHENAUD Nicolas, Mme AUDEBEAU Isabelle, Mme FONTENEAU Nathalie, M. ONILLON Nicolas, Mme JOUBERT Delphine, M. AUDEBEAU Dimitri M. CAILLAUD Clément,

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme MONTAS Fanny, Mme POUSIN Martine, M. BERNIER Denis

VOTANTS : 12

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Nicolas MICHENAUD est désigné pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1 Approbation du procès-verbal du 6 avril 2023

Le procès-verbal du 6 avril 2023 est approuvé à l'unanimité

Quartier de vie « la Courserie »

Avant de commencer la réunion et pour faire suite à la réunion de la commission bâtiments communaux et urbanisme qui s'est tenue au préalable de la séance du conseil municipal ? en présence du cabinet en charge de l'étude du quartier de vie, les points suivants ont été évoqués :

Planning

Septembre 2023 : consultation des entreprises

Attribution des marchés avant la fin de l'année

Janvier 2024 : début des travaux

Avril/mai 2024 : fin des travaux d'aménagement du quartier de vie

La commission en accord avec le cabinet d'études souhaite retravailler l'accès de la rue de la Croix Verte en connexion avec le quartier de vie et également l'accès et l'aménagement du local poubelles pour ce secteur « la Courserie ».

La commission souhaite également engager l'aménagement des espaces verts (coulée verte), plantations suivant les propositions de l'architecte, la végétalisation des haies et des parcelles. Il est également prévu d'étudier la place du piéton, du vélo et de la voiture dans cet espace.

La commission va travailler sur la communication et la présentation de ce quartier pour les nouveaux acquéreurs (plaquette, site internet).

2 Subventions aux associations hors commune (délib n° 2023-034)

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté les subventions suivantes :

ASSOCIATION DE LA COMMUNE		
	Propositions 2023	Commentaires et observations
MAULEON-KIRKEL	200,00 €	M. MICHENAUD Nicolas n'a pas participé au vote / 11 voix pour
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	12 voix pour
ADAPS (association d'aide à la promotion de la santé SIADS Mauléon)	150,00 €	12 voix pour
ETOILE SPORTIVE Mauléonais	60,00 €	10 €/élève 12 voix pour
TOTAL (article 6574)	710,00 €	

3 Limites d'emprises et de gestion du domaine public de la 2 x 2 voies RN 249 – Cholet/Bressuire (délib n° 2023-035)

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine a mené depuis 2019, un travail de définition des limites d'emprises et de gestion du domaine public routier dans le cadre de l'opération d'aménagement de la 2 x 2 voies de la RN 149 entre Cholet et Bressuire, en concertation avec les collectivités concernées et les partenaires associés.

Les plans finaux, sont l'aboutissement d'un travail de concertation. Les services de la DREAL ont présenté ces plans aux collectivités concernées et ont pu ainsi soumettre les dernières remarques et demandes.

L'avis du conseil municipal de chaque collectivité est sollicité concernant le plan définitif des limites d'emprises et de gestion des domaines publics afin de formaliser la procédure et ainsi sécuriser la connaissances des décisions pour le futur.

Monsieur le Maire présente ce plan et les points particuliers, pour la commune de St Pierre des Echaubrognes. Les parcelles ZC n° 2,3 et 4 (secteur de la Grande Guinefolle) seront intégrées au domaine public de la collectivité et relèveront de la compétence de la commune et de l'état

Le conseil municipal, à l'unanimité

- Emet un avis favorable sur le plan définitif présenté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine concernant les limites d'emprises et de gestion du domaine public de la RN 249 entre Cholet et Bressuire

4 Marché : Vérifications et maintenances réglementaires des équipements et des installations techniques – Groupement de commandes AGGLO2b (délib n° 2023-036)

Dans un souci d'économie d'échelle, il est proposé de réaliser un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération du bocage bressuirais, la régie de Bocapole, la régie de l'office de tourisme,

et les communes membres qui sont intéressées pour *les prestations de vérifications de maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques*.

La durée prévue pour le marché est de 4 ans (1 an, renouvelable 3 fois), et se décompose de la manière suivante :

- Lot 1 – Vérifications périodiques des installations techniques
- Lot 2 – Maintenance périodique des moyens d’extinction et des installations de désenfumage
- Lot 3 – Maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs
- Lot 4 – Maintenance et dépannage des portes et portails automatiques
- Lot 5 – Vérifications périodiques des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 6 – Entretien périodique des aires de jeux et des équipements sportifs
- Lot 7 – Maintenance et dépannage des SSI
- Lot 8 – Achat et maintenance de défibrillateurs
- Lot 9 – Mesures de la Qualité de l’Air Intérieur
- Lot 10 - Dépistage réglementaire du Radon

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention constitutive d’un groupement de commandes, dont les modalités seront les suivantes :

- Désignation de la Communauté d’Agglomération du Bocage Bressuirais comme coordonnateur du groupement, chargé de mener la procédure de passation au nom et pour le compte des collectivités ;
- Durée : la convention prend effet à compter de la date de notification de la convention à chaque membre du groupement de commandes. Elle prend fin à la notification du marché par le coordonnateur ;
- Chaque membre exécute le marché public selon ses besoins (préalablement recensés) ;

Le conseil municipal décide, à l’unanimité

- D’autoriser l’adhésion de la commune de St Pierre des Echaubrognes au groupement de commandes pour les lots 1-2-3-5-7-8-9 et 10 ;
- D’autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des prestations de *Vérifications et maintenances périodiques réglementaires des équipements et des installations techniques*
- D’accepter que la Communauté d’Agglomération du Bocage Bressuirais soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

5 OPAH de la communauté d’agglomération du bocage bressuirais 2021-2026 – avenant n° 2 (délib n° 2023-037)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de la communauté d’agglomération du bocage bressuirais a approuvé, le 9 novembre 2021, la convention partenariale de l’OPAH (Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat). Cette convention a été rendue exécutoire le 25 novembre 2021, pour une durée de 5 ans.

Il indique également que cette opération nécessite des ajustements annuels des objectifs de réalisation des dossiers propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, à la suite du bilan de l’année 2022 et des projets actés pour les années à venir. Il s’agit pour l’ANAH de préciser les enveloppes annuelles, et il en sera de même chaque année.

Monsieur le Maire indique que les évolutions n’impactent pas la commune dans les points nouveaux de cet avenant. Les propositions sont explicitées dans le projet d’avenant n° 2 à la convention OPAH.

Le conseil municipal décide, à l’unanimité

- D’approuver les termes de l’avenant n° 2 à la convention d’opération programmée d’amélioration de l’habitat « centres-bourgs » de la communauté d’agglomération du bocage bressuirais,
- Adopte ces modifications et autorise M. le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- Dit que M. le Maire est autorisé à signer les avenants à venir nécessaire à l’évolution de cette opération sans nouvelle délibération si ces avenants n’impactent pas directement la commune.

6- Divers

Droit préemption Urbain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122 du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant l'ensemble des biens immobiliers suivants :

- ◆ 27 avril 2023, pour un bien immobilier propriété de M. MOREAU Christophe et Mme CHEVRE Candy, situé 8 rue de la Courserie – section AB n° 408

Informations diverses

◆ M. le Maire informe que L'agglo2b dans le cadre de la mise en œuvre du programme AggloRénov et plus particulièrement la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, procède à un repérage précis des logements dégradés et indignes sur le territoire pour ensuite informer directement les propriétaires des appuis techniques et financiers proposés dans le cadre de ce programme. Un recensement des logements vacants sera également effectué.

◆ Vianney GARREAU présente l'état d'avancement des travaux du city stade. L'aire de jeux pour les enfants et le parcours « Indiana » ont été installés. L'enrobé beige sur le cheminement piétonnier a été effectué. La réalisation des plots béton pour l'installation de la structure multisports est prévue la semaine du 21 au 26 mai et l'installation du terrain multisports se fera mi-juin.

Il restera à définir l'aménagement de murets sur une partie du pourtour de cet espace entre le parking de l'école et le city-stade.

◆ Patricia YOU a fait un point concernant les modes de garde sur le territoire de l'agglo2b avec les difficultés rencontrées (diminution du nombre d'assistantes maternelles), les besoins (constructions de crèches). Elle a ensuite évoqué les temps forts de l'Assemblée Générale du Centre Socio Culturel qui s'est tenue à la salle côté jardins, autour de 5 stands afin de découvrir les actions et les projets menés par le CSC de la petite enfance, enfance, jeunesse et le bien vieillir.

L'activité autour du jardin partagé se poursuit. Un nom a été donné à ce espace « le jardin voyageur ». Des animations sont réalisées en lien avec le périscolaire notamment sur les temps du « samedi on joue ».

Une boîte à jeux va être installée, proche de l'école, afin de permettre l'échange et la découverte de jeux de société.

Le nouveau site internet a été mis en ligne.

◆ Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation de la buvette du terrain de foot vont débiter dans le courant du mois de juin.

Le devis pour l'installation d'un abribus, place Hubert, a été validé.

L'installation de l'enseigne de la Mairie a été effectuée.

Il sera procédé au renouvellement de la commission électorale. Marie-Agnès TIGNON accepte de poursuivre cette mission.

Prochaine réunion du conseil municipal le 22 juin 2023

Fin de la séance à 22 h 10

Le secrétaire de séance

Nicole MICHENAUD



Le Maire

Claude POUSIN

